



REVUE DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Laboratoire de recherche en sciences de l'éducation

Politique de la revue

La politique de la revue regroupe les efforts combinés des éditeurs, des auteurs et des évaluateurs afin de produire une publication scientifique de manière responsable. Tous les auteurs et évaluateurs doivent connaître la politique éditoriale de la revue.

Cette politique contribue à renforcer la crédibilité et étendre le rayonnement de la revue des Sciences de l'Éducation LAKISA. Cette politique de la revue met en évidence le souci d'équité, de rigueur et de transparence qui anime tous ses collaborateurs. Il est conçu pour guider l'écriture et faciliter la lecture des contributions scientifiques. En effet, les contributions se trouvent à être uniformisées et transformées en un tout cohérent lors du processus de sélection, ce qui en facilite la lecture.

1. Éditeur

1.1. Filiation institutionnelle

LAKISA est une revue indexée en ligne, semestrielle, à comité scientifique et de lecture international. LAKISA est hébergée au sein du Laboratoire de Recherche en Sciences de l'Éducation (LARSCED) de l'École Normale Supérieure de l'Université Marien Ngouabi (Congo).

1.2. Domaines scientifiques

La revue publie des articles originaux dans le domaine des sciences de l'éducation (didactique des disciplines, sociologie de l'éducation, psychologie des apprentissages, histoire de l'éducation, philosophie de l'éducation...). La revue publie également, en exclusivité, les résultats des journées et colloques scientifiques dans les mêmes domaines.

1.3. Objectifs de la revue

La revue a pour objectif de promouvoir la Recherche en Éducation à travers la diffusion des savoirs dans ce domaine de la recherche.

2. Accès aux documents et droit d'auteurs

2.1. Accès libre

La revue LAKISA offre un « accès libre » à ses publications. Il utilise la licence Open Access : Attribution-Non Commercial 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0). Tous les utilisateurs peuvent lire, télécharger, copier, distribuer, imprimer, rechercher ou créer un lien vers les textes complets de ces articles, les explorer pour l'indexation, les transmettre en tant que données au logiciel, ou les utiliser à toute autre fin licite, sans barrières financières, juridiques ou techniques autres que celles inséparables de l'accès à Internet lui-même. L'accès libre permet le partage sans restriction des informations scientifiques et contribue à promouvoir la connaissance dans le monde entier.

L'accès libre de LAKISA est un moyen équitable de garantir que la recherche scientifique, généralement financée par des institutions publiques, soit mise à la disposition de tous. Les publications en accès libre sont plus susceptibles d'être découvertes, lues, citées et utilisées pour des recherches futures que celles publiées dans des revues fermées, et nous pensons qu'il est dans l'intérêt



REVUE DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Laboratoire de recherche en sciences de l'éducation

des auteurs et de leurs institutions mères, ainsi que des revues elles-mêmes, de rendre tout notre contenu librement disponible et réutilisable.

2.2. Copyrights

Les droits de première publication sont accordés à la revue. Il s'agit d'un article en libre accès distribué selon les termes et conditions de la licence [Attribution-NonCommercial 4.0 International](#)

L'auteur ou le titulaire des droits d'auteur accorde irrévocablement à un tiers, par avance et à perpétuité, le droit d'utiliser, de reproduire ou de diffuser l'article dans son intégralité ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit, à condition qu'aucune erreur substantielle ne soit introduite dans le processus, que l'attribution de la paternité et les détails de citation corrects soient indiqués et que les détails bibliographiques ne soient pas modifiés. Si l'article est reproduit ou diffusé en partie, cela doit être indiqué clairement et sans équivoque.

3. Processus éditorial

- Un manuscrit traité pour publication étant entendu qu'il est soumis à la revue uniquement à ce moment-là et qu'il n'a pas été publié/soumis simultanément/déjà accepté ailleurs pour la publication.
- Tous les manuscrits reçus sont dûment reconnus avec un numéro de manuscrit attribué.
- Au moment de la soumission, le rédacteur en chef examine tous les manuscrits soumis pour déterminer s'ils sont aptes à être soumis à un examen formel. Les manuscrits contenant du plagiat, des erreurs scientifiques ou techniques graves et manquant de message significatif sont rejetés sans passer à l'examen formel par les pairs. Les manuscrits qui ne relèvent pas du champ d'application de la revue sont également susceptibles d'être rejetés à ce stade.
- Les manuscrits sélectionnés lors du premier tour de sélection seront pris en compte dans le processus d'examen et pourront être envoyés à deux examinateurs.
- La sélection de ces évaluateurs/arbitres est à la seule discrétion de l'éditeur sur la base des compétences de ces derniers.
- La revue suit strictement le processus d'évaluation en double aveugle, où ni l'auteur ni l'examineur ne connaissent l'identité de l'autre.
- Les membres des équipes du comité de rédaction ont le droit de prendre la décision finale sur la publication après avoir reçu les commentaires des examinateurs/référents. La décision d'acceptation, de rejet ou de révision du manuscrit sera transmise à l'auteur correspondant.
- En cas de modifications mineures ou majeures, l'auteur correspondant est prié d'envoyer une réponse détaillée à chacun des commentaires des évaluateurs et d'envoyer une version révisée du manuscrit à l'éditeur.
- Le manuscrit ne sera pas accepté pour publication tant que l'éditeur et les réviseurs/arbitres ne seront pas satisfaits du manuscrit.



REVUE DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Laboratoire de recherche en sciences de l'éducation

- Les articles acceptés seront révisés pour la grammaire, la ponctuation, le style d'impression et le format. Les épreuves de page seront envoyées à l'auteur correspondant, avec ou sans corrections, et devront être retournées dans les quatre jours.
- L'auteur correspondant (ou le coauteur désigné) agira au nom de tous les coauteurs en tant que correspondant principal auprès de la rédaction pendant le processus de soumission et d'examen.

4. Politique d'évaluation par les pairs

Tous les articles de recherche et les communications des actes de colloque ou des journées scientifiques publiés dans la Revue des sciences de l'éducation LAKISA font l'objet d'un examen approfondi par les pairs. Cet examen implique généralement deux évaluateurs indépendants.

Toutes les soumissions à LAKISA sont évaluées par un rédacteur en chef, qui décidera si elles sont aptes à être évaluées par des pairs. Lorsqu'un rédacteur en chef figure sur la liste des auteurs ou a un autre intérêt concurrent concernant un manuscrit spécifique, un autre membre du comité de rédaction sera désigné pour assumer la responsabilité de superviser l'évaluation par les pairs. Les soumissions jugées aptes à être prises en considération seront envoyées pour évaluation par des experts indépendants appropriés. Les rédacteurs en chef prendront une décision sur la base des rapports des évaluateurs et les auteurs recevront ces rapports avec la décision éditoriale sur leur manuscrit. Les auteurs doivent noter que même à la lumière d'un rapport positif, les préoccupations soulevées par un autre évaluateur peuvent fondamentalement compromettre l'étude et entraîner le rejet du manuscrit.

Les auteurs peuvent suggérer des évaluateurs potentiels s'ils le souhaitent ; cependant, la décision de prendre en compte ou non ces évaluateurs est à la discrétion de l'éditeur. Les auteurs ne doivent pas suggérer de collaborateurs ou de collègues récents qui travaillent dans la même institution qu'eux. Les auteurs qui souhaitent suggérer des évaluateurs peuvent le faire par un courrier aux adresses e-mail institutionnelles : revue.lakisa@umng.cg ou revue.lakisa@larsced.cg avec des informations qui aideront l'éditeur à vérifier l'identité de l'évaluateur.

Les auteurs peuvent demander l'exclusion de personnes en tant que réviseurs, mais ils doivent en expliquer les raisons dans leur courrier lors de la soumission. Les auteurs ne doivent pas exclure trop de personnes car cela pourrait entraver le processus d'évaluation par les pairs. Veuillez noter que l'éditeur peut choisir d'inviter des évaluateurs exclus.

La falsification intentionnelle d'informations, par exemple en suggérant des évaluateurs avec un faux nom ou une fausse adresse e-mail, entraînera le rejet du manuscrit et pourra conduire à une enquête plus approfondie conformément à notre politique d'inconduite.

5. Politique anti-plagiat

Le plagiat est « l'appropriation illicite » et le « vol et la publication » du « langage, des pensées, des idées ou des expressions » d'un autre auteur et la représentation de ceux-ci comme étant son propre travail original. *La Revue des sciences de l'éducation LAKISA* condamne fermement cette forme illégale de copie.



Qu'est-ce qui constitue un plagiat ?

- Remettre le travail de quelqu'un d'autre comme si c'était le vôtre ;
- Mettre votre nom sur le travail ou le projet d'une autre personne ;
- Copier des mots ou des idées de quelqu'un d'autre sans citer de citation ;
- Ne pas mettre une citation entre guillemets ;
- Donner des informations erronées sur la source d'une citation ;
- Changer les mots mais copier la structure de la phrase d'une source sans donner de citation.

Attention ! Il ne suffit pas de modifier les termes d'une source originale pour éviter le plagiat. Si vous avez conservé l'idée essentielle d'une source originale et ne l'avez pas citée, vous avez quand même plagié, même si vous avez modifié de manière drastique son contexte ou sa présentation. La plupart des cas de plagiat peuvent cependant être évités en citant les sources. Le simple fait de reconnaître que certains éléments ont été empruntés et de fournir à votre public les informations nécessaires pour trouver cette source suffit généralement à éviter le plagiat.

Toutefois, la revue se réserve le droit d'analyser l'ensemble des articles à apparaître par un logiciel anti-plagiat. Seuls les articles ayant un taux de plagiat inférieur à 20% seront acceptés.

Déclaration anti-plagiat, En soumettant un article pour publication à la *Revue des sciences de l'éducation*, Les auteurs (tous les auteurs de l'article) certifient que :

- Les auteurs sont pleinement conscients que le plagiat est illégal et répréhensible et savent que le plagiat est l'utilisation de l'idée ou du travail publié d'une autre personne et de prétendre qu'il s'agit du sien ;
- Les auteurs déclarent que chaque contribution à leur article ou projet a été reconnue et que les sources d'information provenant de travaux publiés ou non publiés d'autres personnes ont été citées et référencées ;
- Les auteurs certifient qu'ils sont seuls responsables du texte de l'article et des travaux inclus dans l'article ainsi que de toute référence incomplète.

6. Critères de paternité

La mention de la paternité doit être basée sur la contribution substantielle à la conduite de l'étude. La participation à la seule acquisition de fonds ou à la collecte de données ne justifie pas la qualité d'auteur. La supervision générale du groupe de recherche ne suffit pas pour la qualité d'auteur. Chaque contributeur doit avoir suffisamment participé au travail pour assumer publiquement la responsabilité des parties appropriées du contenu. L'ordre de désignation des contributeurs doit être basé sur la contribution relative du contributeur à l'étude et à la préparation du manuscrit. Une fois le manuscrit soumis, l'ordre ne peut pas être modifié sans le consentement écrit de tous les contributeurs.

Chacun des auteurs doit remplir et soumettre un formulaire de paternité.

Tous les articles reçus seront examinés de manière critique pour leur contenu intellectuel important et, après cela, la version finale approuvée sera publiée.



7. Politique de retrait d'article

Il est un principe général de la communication scientifique que le rédacteur en chef d'une revue scientifique est seul et indépendamment responsable de décider quels articles soumis à la revue seront publiés. Dans sa prise de décision, le rédacteur en chef est guidé par les politiques du comité de rédaction de la revue et contraint par les exigences légales en vigueur concernant la diffamation, la violation du droit d'auteur et le plagiat. L'une des conséquences de ce principe est l'importance des archives scientifiques en tant que registre historique permanent des transactions scientifiques. Les articles qui ont été publiés doivent rester existants, exacts et inchangés dans la mesure du possible. Cependant, il peut arriver très occasionnellement qu'un article publié doive être ultérieurement rétracté ou même supprimé. De telles actions ne doivent pas être entreprises à la légère et ne peuvent se produire que dans des circonstances exceptionnelles.

• Retrait de l'article

Il n'est utilisé que pour les articles sous presse qui représentent des versions préliminaires d'articles et qui contiennent parfois des erreurs, ou qui peuvent avoir été accidentellement soumis deux fois. Occasionnellement, mais moins fréquemment, les articles peuvent représenter des violations des codes d'éthique professionnelle, telles que des soumissions multiples, des fausses revendications de paternité, du plagiat, une utilisation frauduleuse de données ou autres. Les articles sous presse (articles qui ont été acceptés pour publication mais qui n'ont pas été officiellement publiés et ne contiendront pas encore les informations complètes sur le volume/numéro/page) qui contiennent des erreurs, ou qui sont découverts comme étant des doublons accidentels d'autres articles publiés, ou qui sont considérés comme violant nos directives d'éthique de publication de revues de l'avis des éditeurs peuvent être « retirés ».

• Rétractation de l'article

Les violations des codes éthiques professionnels, telles que les soumissions multiples, les fausses déclarations d'auteur, le plagiat, l'utilisation frauduleuse de données ou autres. Une rétractation sera parfois utilisée pour corriger des erreurs de soumission ou de publication. La rétractation d'un article par ses auteurs ou l'éditeur sous l'avis de membres de la communauté scientifique est depuis longtemps une caractéristique occasionnelle du monde scientifique. Des normes de traitement des rétractations ont été élaborées par un certain nombre de bibliothèques et d'organismes universitaires, et cette bonne pratique est adoptée pour la rétractation d'articles :

- Une note de rétractation intitulée « Rétractation : [titre de l'article] » signée par les auteurs et/ou l'éditeur est publiée dans la partie paginée d'un numéro ultérieur de la revue et répertoriée dans la table des matières.
- Dans la version électronique, un lien est fait vers l'article original.
- L'article en ligne est précédé d'un écran contenant la note de rétractation. C'est sur cet écran que renvoie le lien ; le lecteur peut alors accéder à l'article lui-même.
- L'article original est conservé inchangé, à l'exception d'un filigrane sur le fichier PDF indiquant sur chaque page qu'il est « rétracté ».



REVUE DES SCIENCES DE L'EDUCATION

Laboratoire de recherche en sciences de l'éducation

- **Suppression d'article : limitations légales**

Dans un nombre extrêmement limité de cas, il peut être nécessaire de supprimer un article de la base de données en ligne. Cela ne se produira que si l'article est clairement diffamatoire, ou porte atteinte aux droits légaux d'autrui, ou si l'article fait ou nous avons de bonnes raisons de penser qu'il fera l'objet d'une ordonnance judiciaire, ou si l'article, s'il est appliqué, pourrait présenter un risque grave pour la santé. Dans ces circonstances, bien que les métadonnées (titre et auteurs) soient conservées, le texte sera remplacé par un écran indiquant que l'article a été supprimé pour des raisons juridiques.

- **Remplacement d'article**

Dans les cas où l'article, s'il est mis en pratique, pourrait présenter un risque grave pour la santé, les auteurs de l'article original peuvent souhaiter retirer l'article original défectueux et le remplacer par une version corrigée. Dans ces circonstances, les procédures de rétractation seront suivies, à la différence que l'avis de rétractation de la base de données publiera un lien vers l'article republié corrigé et un historique du document.

8. Procédure en cas de manquement à ce code d'éthique et de bonnes pratiques

Le comité de rédaction cherche à identifier et prévenir tout comportement contraire à l'éthique de publication. Elle s'engage à examiner toute réclamation déposée à l'encontre de la revue, conformément à la procédure décrite ci-dessous. L'auteur doit toujours pouvoir répondre aux questions soulevées.

Une réclamation dénonçant une pratique contraire à l'éthique de publication peut être déposée à tout moment, par quiconque, auprès des membres du comité de rédaction, du rédacteur en chef ou du directeur de publication. La personne déposant la réclamation doit fournir les éléments justifiants celle-ci. Toute réclamation est prise en compte par le comité, quelle que soit la date de parution de l'article concerné.

Mesures envisageables

- Entretien avec l'auteur, dans le cas d'une mauvaise compréhension de la charte éthique de la revue et des règles de publication ;
- Envoi d'un courrier à l'auteur ayant valeur d'avertissement ;
- Rétractation de l'article de la revue, retrait des bases d'indexation, et information auprès du lectorat ;
- Envoi d'un courrier à l'organisme employeur de l'auteur ;
- Embargo sur tout nouvel article de cet auteur pendant une période déterminée.



REVUE DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Laboratoire de recherche en sciences de l'éducation

Sources.

<https://comptes-rendus.academie-sciences.fr/page/code-ethique-bonnes-pratique>

<https://journals.openedition.org/pistes/4981>

<https://www.umng-flash.com/revues/4/16>

<https://aflash-revue-mdou.org/guide-dun-evaluateur/>

<https://valleyinternational.net/index.php/theijsshi/index>

CAMES, 2026, Normes d'édition des revues de lettres et sciences humaines dans le système CAMES, Bamako

Contact :

Laboratoire de Recherche en Sciences de l'Éducation (LARSCED)

École Normale Supérieure (ENS)

Université Marien Ngouabi (UMNG)

www.lakisa.larsced.cg

revue.lakisa@larsced.cg

revue.lakisa@umng.cg

BP : 237, Brazzaville-Congo